

Rapport de minorité sur le Postulat David Vogel et Consorts intitulé « de la fin du slalom spécial sur Alfred Cortot »

Nyon, le 21 janvier 2015

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le mardi 14 janvier 2015 à 20:15 dans des conditions discutables et peu réglementaires. En effet, convoquée par l'un des auteurs du postulat en l'absence de réaction du premier nommé, le délai de dix jours n'a pas été respecté et l'un des commissaires n'a pas reçu le e-mail de convocation, l'adresse utilisée pour sa convocation n'étant plus valide.

Frédéric Tschuy non convoqué n'a donc pas pu siéger, Olivier Stalder était absent alors que les autres membres de la Commission, Inès Abeya (présidente et remplaçant M. Gay), Robert Jenefsky, Sacha Soldini, David Vogel, Pierre Wahlen (rapporteur de minorité) et Bernhard Willy étaient présents.

De la conception des déplacements urbains de manière générale

Pendant des décennies les villes et leurs dessertes ont été pensées et réalisées pour la voiture. Pour cela à Nyon comme ailleurs toutes une série de dispositions ont été prises pour que la voiture soit prioritaire. Ainsi, par exemple, des plans d'alignement ont été légalisés pour augmenter de manière considérable les gabarits routiers. Ceux-ci prévoyaient donc d'éventrer la vieille ville pour laisser passer de manière fluide et rapide le transport motorisé individuel.

Les transports publics quant à eux ont été démantelés à Genève ou à Lausanne où les trams ont été supprimés mais aussi ici à Nyon où le train Nyon-Crassier a été sacrifié sur l'autel de la déesse voiture.

Le fonctionnalisme a prévalu pour l'aménagement de la ville en zone (ici les centres commerciaux, ici l'artisanat, ici les logements, etc, etc,...) comme pour l'aménagement de la chaussée où les flux ont été séparés en fonction de leurs vitesses.

Il est important de se rappeler de ce contexte pour non seulement comprendre la profonde mutation initiée ici comme ailleurs mais aussi combien le concept de mobilité urbaine (CMU) remet en question notre manière d'envisager la cohabitation des différents modes de déplacement.

Il est donc évident et normal que cette profonde remise en question suscite interrogations, critiques et temps d'adaptation des automobilistes en particulier.

De la conception des aménagements de la rue Alfred Cortot en particulier

A l'Avenue Alfred Cortot comme sur d'autres axes, le dispositif mis en place vise plusieurs objectifs. Le premier étant de donner la priorité aux bus et aux cyclistes entrant en ville. Pour se faire, sur la voie descendante, à deux reprises, les automobilistes doivent se rabattre sur la voie des bus. Il s'agit donc pour ces derniers d'être plus attentifs et de rouler un peu moins vite.

Plutôt que le retour à une situation antérieure, la minorité de la Commission se demande si ce n'est pas la vitesse qui devrait être réduite pour être ramenée à 40km/h. Ce qui augmenterait simplement et efficacement non seulement la sécurité sur l'Avenue Alfred-Cortot mais aussi ses connexions avec les voies perpendiculaires.

La vitesse des voitures étant apaisée, peuvent alors être envisagée non plus la séparation complète des flux mais une cohabitation, où chacun est attentif à l'autre.

Les piétons traversent avec plus de sécurité et plus facilement. Les automobilistes roulent un peu moins vite. Les bus descendent sans entrave et les passagers arrivent à l'heure à la gare. Les cyclistes sont plus rassurés.

De la sécurité des cyclistes

Les postulants, et cela est rappelé dans le rapport de majorité, mettent en avant l'indispensable sécurité des cyclistes pour motiver leur demande de revoir les aménagements de l'Avenue Alfred-Cortot.

Laissant sous entendre au passage qu'autant la Municipalité que ceux qui ne partagent pas leur avis ne tiendraient pas compte de cette préoccupation, ce qui est bien évidemment faux.

A Nyon, des cyclistes se sont regroupés en une association - Pro-Vélo - pour favoriser ce mode de transport et faire entendre leur voix. Les postulants n'ont pas jugé nécessaire de les interroger. Si ils l'avaient fait, ils auraient appris que Pro-Vélo juge qu'il est trop tôt pour faire une appréciation objective de la situation, qu'il y aura sans doute quelques corrections à faire ici comme ailleurs, certaines de ces corrections étant déjà en cours.

Il est donc faux de faire valoir le mécontentement et la sécurité des cyclistes pour justifier les demandes de retour à la situation antérieure.

Ce dispositif de rabattement des automobiles sur les voies de bus et le partage de cette dernière avec les cyclistes est par ailleurs réalisé dans plusieurs localités sans problème particulier, au contraire il se révèle être très efficace.

De la nécessité de donner du temps au temps

La Municipalité l'a dit, il faudra plusieurs mois pour que le réglage des feux en particulier donne satisfaction. Inévitablement ces mises au point perturbent la circulation. Pourtant force est de constater que la situation après un mois s'est déjà notablement améliorée.

De la même manière, l'ensemble du dispositif est un pari sur l'avenir. En effet, pour que les habitudes des usagers changent, pour que ceux qui viennent travailler en ville utilisent les parkings périphériques, pour que le trafic de transit soit reporté sur une route de desserte urbaine périphérique, il ne faudra pas quelques mois, mais quelques années.

Mais à terme ce qui est visé par l'ensemble de ces aménagements, c'est une ville apaisée, moins polluée par les émissions de gaz et autres particules fines, moins bruyante, facilement accessibles à ceux qui veulent venir en ville pour faire leur course, une ville qui réconciliera, enfin, les différents modes de déplacement, dans des espaces partagés.

Du rôle de notre Conseil

Nous avons, dans une très large majorité approuvé non seulement le Concept de Mobilité Urbaine mais aussi tous les crédits qui s'en sont suivis pour sa mise en œuvre. Notre rôle d'élus, nous qui sommes complètement informés et qui avons acceptés les crédits de réalisation, devrait être d'expliquer à ceux qui ne le comprennent pas le sens des différents aménagements réalisés et la perspective dans laquelle ils s'inscrivent.

Non pas de céder à la légitime émotion mais de mettre en avant la raison, pour ne pas ajouter nos voix à ceux qui aimeraient un retour en arrière.

Des hésitations des postulants

Le postulat, rédigé le 27 octobre dernier déjà demande à la Municipalité de " [revoir] *dans les plus brefs délais les aménagements des deux îlots sur Alfred Cortot* ». Alors que les quatre signataires de ce texte ont siégé dans notre commission, les conclusions du rapport de majorité divergent très largement de cette demande précise.

En effet ces conclusions demande désormais à la Municipalité non plus les modifications des aménagements mais « un bilan global sur l'ensemble des nouveaux aménagements ainsi qu'un sondage de satisfaction de la population ».

Cela ne tendrait-il pas à démontrer que les postulants, quelques mois plus tard, ne sont plus eux-mêmes convaincus du bienfondé de leur proposition?

Conclusion

La minorité de la Commission vous recommande de ne pas renvoyer à la Municipalité ce postulat qui demande de revoir dans les plus brefs délais les aménagements des deux îlots sur Alfred-Cortot.

On le comprend à la lecture des conclusions du rapport de majorité où il est dit que « *cette problématique n'est pas limitée au seul secteur faisant l'objet du postulat* », la remise en question de ces deux îlots est un prétexte pour requestionner l'ensemble du dispositif voulu par notre Conseil.

Pourtant, plutôt que de réagir dans l'émotion, il paraît à la minorité de la commission que notre Conseil devrait participer aux besoins d'information de la population, pour expliquer l'ensemble du dispositif, les buts qu'il vise à terme, les conséquences positives que l'on en attend.

Il nécessite c'est vrai, non seulement un effort d'adaptation important, mais dans un premier temps la prise de conscience et l'acceptation que la voiture doit désormais partager son espace avec d'autres usagers.

Pourtant cet effort est à la hauteur des enjeux de la ville du XXIème siècle et nous devons pour y parvenir faire preuve de patience, de bienveillance et surtout de constance.

La minorité de la Commission rejoint la majorité de la Commission pour souhaiter qu'une appréciation objective de la mise en œuvre du concept de mobilité urbaine soit faite. Il est beaucoup trop tôt de le faire aujourd'hui et n'a pas de sens dans le cadre de ce postulat. Elle déposera le moment venu une interpellation pour le demander à la Municipalité.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante:

Le Conseil communal de Nyon

vu le postulat « de la fin du slalom spécial sur Alfred Cortot »,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide : de ne pas renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

La minorité de la Commission :

Olivier Stalder
Fred Tschuy
Pierre Wahlen, Rapporteur

